

Article 1 – Organisation

La société BSH Electroménager, SAS au capital de 10 675 000 euros, dont le siège social est situé au 26 avenue Michelet, 93400 Saint Ouen, enregistrée sous le numéro 341 911 790 du RCS de Bobigny, (ci-après la « Société Organisatrice ») organise du **01/09/2020** au **03/10/2020** un jeu SMS 100% gagnant, par Instants Gagnants avec obligation d'achat intitulé « JEU **SMS BOSCH SCHMIDT** » ci-après dénommé « le Jeu » Numéro **18320**. Le groupe BSH est titulaire d'une licence pour la marque Bosch, marque déposée par Robert Bosch GmbH.

Article 2 – Conditions de participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise – hors DROM-COM) à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des sociétés gestionnaires et de contrôle de celle-ci, et de leur famille proche (ascendants et descendants directs, conjoints).

La participation est personnelle et limitée à une seule participation par numéro de téléphone mobile sur toute la durée du jeu. Le Participant doit être le titulaire de l'abonnement téléphonique.

Nul ne peut participer pour le compte d'une autre personne.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera immédiatement exclue de l'Opération sans pouvoir prétendre au bénéfice d'un lot. Les Participants autorisent la Société Organisatrice à faire toute vérification concernant leur identité, adresse et numéro de téléphone.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver l'instant gagnant de façon mécanique ou autre est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive du Participant concerné. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement de l'Opération.

Article 3 – Durée et Modalités de l'Opération– Désignation des gagnants

3.1. L'Opération est ouverte du **01/09/2020** au **03/10/2020** inclus.

3.2. La participation se fait uniquement par téléphone portable et papier libre, aucun autre mode de participation ne sera pris en compte.

3.3. L'Opération est définie sous forme d'instants gagnants. Un Instant Gagnant est défini par une date et une heure, moment précis auquel une dotation est mise en jeu. La dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'un Participant remporte la dite dotation. Ainsi, le premier Participant jouant après l'ouverture de l'instant gagnant remporte la dotation mise en jeu. Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés auprès de l'étude d'huissiers où est déposé le présent règlement.

Dans le cas où plusieurs SMS seraient envoyés lors du même instant gagnant, seul le premier SMS enregistré sur le serveur sera considéré comme gagnant.

3.4. Pour participer, le Participant doit se rendre dans un magasin Schmidt participant entre le **01/09/2020** et le **03/10/2020 inclus**, relever le mot clé mentionné sur les supports de communication relayant l'opération, et envoyer ce mot clé (**BOSCHMIDT**) par SMS au **32321** (coût d'un SMS sans surtaxe).

3.5 Les Participants reçoivent automatiquement un SMS sur le téléphone avec lequel ils ont participé ; ce SMS comprendra :

- Le montant de leur gain : 20% remboursé sur l'achat de 5 produits Bosch maximum **ou** 50% remboursé sur l'achat de 5 produits Bosch maximum **ou** 100% remboursé sur l'achat de 5 produits Bosch maximum **ou** 5% remboursé sur un four et 10% remboursé sur une table de cuisson et/ou une hotte
- Le code unique pour obtenir leur gain

Le participant devra confirmer son gain en réponse au SMS reçu, dans un délai de 48 heures en envoyant ses coordonnées (téléphone, adresse postale et email). Un SMS de relance avant les 48 heures de délai sera envoyé aux participants n'ayant pas répondu. Au-delà de 48h de délai, les participants n'ayant pas renvoyé par SMS leurs coordonnées, recevront un SMS les informant qu'ils n'ont pas renvoyé dans le temps imparti leurs coordonnées pour valider leur gain.

Un SMS sera envoyé aux participants ayant confirmé leur gain afin de leur indiquer d'envoyer leurs coordonnées et code unique sur papier libre, leur facture, leur bon de commande et leur IBAN BIC par courrier à l'adresse du jeu :

JEU SMS BOSCH SCHMIDT - OPERATION 18320 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 au plus tard le 30/10/2021.

Pour bénéficier de leur lot/remboursement, les gagnants avisés par SMS, devront :

1) **Commander** dans un magasin Schmidt participant entre le **01/09/2020** et le **03/10/2020 inclus** (date du bon de commande faisant foi) un produit Bosch concerné par l'opération :

- fours, tables de cuisson, hottes, hors accessoires, pour le gain minimum
- fours, micro-ondes, tables de cuisson, hottes, lave-vaisselle, réfrigérateurs, hors accessoires, pour les autres gains.

Les produits Bosch devront être facturés au plus tard le 30/09/2021 (date indiquée sur la facture faisant foi).

2) **Envoyer** les éléments suivants **au plus tard le 30/10/2021 minuit** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du jeu
« **JEU SMS BOSCH SCHMIDT - OPERATION 18320 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3** » :

- un papier libre avec les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale complète) + le code unique reçu par SMS + le numéro E-Nr, le FD Number et le numéro de série de/des appareil(s)*.
 - un IBAN/RIB
 - la photocopie du bon de commande** daté entre **le 01/09/2020 et le 03/10/2020 inclus** et la photocopie de la facture** d'achat datée entre **le 01/09/2020 et le 30/09/2021 inclus** en entourant : l'enseigne, la date d'achat, les références des appareils électroménagers Bosch concernés, le prix des achats.
- Selon le gain, le remboursement sera appliqué sur les produits les plus chers.

Passé cette date, le gagnant ne pourra plus prétendre à son gain.

Toute information ou coordonnées incomplètes, invalides, et/ou présentant une anomalie, ne seront pas prise en considération et les gagnants perdront alors le bénéfice de leur lot/remise.

Les documents originaux ou copies adressés pour participer à l'offre ne pourront pas être restitués.

* Données indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (informations complètes sur <http://www.bosch-home.fr/trouver-la-plaque-signalétique.html>).

• L'E-Nr se situe en dessous du nom de la marque, sur la ligne commençant par E-Nr. Il s'agit des 13 lettres/chiffres inscrits après la mention E-Nr.

• Le FD Date se situe en dessous du nom de la marque, sur la ligne commençant par E-Nr. Il s'agit des 4 chiffres inscrits après la mention FD.

• Le Numéro de série se situe en dessous du nom de la marque, sur la ligne commençant par E-Nr. Il s'agit du code numérique à 5 chiffres ou plus inscrit après le FD Date. Ces données doivent être impérativement reportées sur le papier libre sur lequel sont indiquées les coordonnées du participant, pour valider sa participation à l'offre.

** Conserver les originaux à titre de garantie

Article 4 – Dotations - Remboursements

Remboursements mis en jeu :

- 4 remboursements de 20% sur l'achat de 5 produits Bosch maximum
- 2 remboursements de 50% sur l'achat de 5 produits Bosch maximum
- 1 remboursement de 100% sur l'achat de 5 produits Bosch maximum
- Toute autre participation validée = 5% remboursé sur l'achat d'un four Bosch et 10% sur l'achat d'une table de cuisson et/ou une hotte Bosch. La réduction est applicable de façon individuelle sur chaque produit concerné et n'implique pas l'achat d'un four + une table et/ou une hotte. Par exemple : un consommateur peut uniquement acheter une hotte pour bénéficier de son gain.

Le montant du remboursement est calculé sur le prix d'achat, remises incluses, hors options supplémentaires.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, si besoin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les remboursements par un lot de valeur équivalente.

Le participant recevra le remboursement correspondant au pourcentage du gain établi sur le(s) produit(s) acheté(s) indiqué(s) sur la facture (prix indiqué sur votre facture à l'exclusion de tous frais, frais accessoires, frais de livraison, etc...), par virement bancaire (ou par lettre-chèque, en cas d'absence de IBAN/BIC) dans un délai de 6 à 8 semaines environ après réception et validation du dossier complet (cachet de la poste faisant foi). Offre limitée à un remboursement par personne (même nom, même adresse, même numéro de téléphone et même code).

Le remboursement ne peut donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remplacement ou leur échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit.

Offre non cumulable avec toute autre opération portant sur les mêmes produits.

Toute demande incomplète, illisible ou non-conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte et les gagnants perdront alors le bénéfice de leur dotation. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Article 5 – Responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de cette Opération. Elle ne saura en être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre. La Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'encombrement des lignes téléphoniques, de la qualité de l'équipement des Participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée si les participations via SMS n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter.

Notamment, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le service téléphonique serait indisponible pendant la durée de l'Opération ou pour le cas où les informations ou SMS envoyés par des Participants, venaient à être détruits pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au serveur téléphonique.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des participations. La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux téléphoniques, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par SMS, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau téléphonique.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'Opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des lots non prévus au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue. En aucun cas, le nombre de lots ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Il est également précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects issus d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'Opération, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au serveur téléphonique. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au serveur téléphonique et la participation à l'Opération se fait sous leur entière responsabilité.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

Article 6 – Remboursement des frais de participation

Les frais liés à la participation, affranchissement de la demande et coût du SMS ne sont pas remboursés.

Article 7 – Dépôt et Acceptation du Règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement de l'Opération.

Le présent règlement est déposé chez Maître Biancchi, Huissier de Justice Associé au sein de la SCP AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi, et est disponible sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur (base 20 g) adressée pendant la période d'ouverture du Jeu et jusqu'au **30/10/2020** au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu :

JEU SMS BOSCH / SCHMIDT - OPERATION 18320 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Le règlement du jeu est également disponible sur demande dans les magasins Schmidt.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse n'être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Article 8 – Informatique et Libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution de l'Opération. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement de l'Opération, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de la participation à l'Opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à serviceconsommateur.fr@bosch-home.com

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'Opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'Opération seront réputées renoncer à leur participation.

Article 9 – Litiges

La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question concernant cette opération, vous pouvez contacter notre hotline **au 09 80 10 81 14** (appel non surtaxé) ou par e-mail à <https://conso.highco-data.fr/> Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur www.bosch-home.fr